

DELIBERATION CAC024-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN,

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 03 juin 2021

Objet de la délibération : [Projet d'offre de formation globale – document DAO2](#)

Le conseil académique réuni le 14 juin 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le projet d'offre de formation globale – document DAO2 est approuvé.

Le projet d'offre de formation globale (document DAO2) est adopté à la majorité avec 54 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Fait à Angers, en format électronique.

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par délégation*

Signé le 17 juin 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 17 juin 2021

DA02 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION PROJET D'OFFRE DE FORMATION 1^{er} cycle Université d'Angers

Document en attente de validation du CAc du 14 juin et du CA du 17 juin

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B

Les éléments suivants seront utilement intégrés à la présentation de la stratégie de l'établissement en matière de formation et à la présentation du **projet d'offre de formation**.

Le dossier présenté propose essentiellement l'offre de formation 1^{er} cycle. Même si l'offre de formation 2nd cycle est en cours de réflexion, celle-ci n'est pas finalisée par les équipes pédagogiques. Par ailleurs, la COMUE expérimentale Angers-Le Mans se prépare à répondre à l'AAP ExcellencES, dans le cadre du PIA4. Enfin, nous ne disposons pas encore du retour du HCERES sur l'offre Master.

L'université d'Angers accueille, pour l'année 2020-2021, 26 634 étudiants et s'appuie sur 1112 enseignants et enseignants-chercheurs et 843 BIATSS (bilan social 2019) ce qui en fait l'université l'une des universités disposant du plus faible taux d'encadrement.

L'université d'Angers est une université pluridisciplinaire avec santé. Elle est composée de 5 UFR ou facultés (Droit Économie Gestion, ESTHUA Tourisme et Culture, Santé, Sciences, Lettres Langues et Sciences Humaines), d'un IUT, d'un IAE et d'une école d'ingénieurs Polytech-Angers.

L'UA comprend 3 campus sur le site angevin, et 3 campus délocalisés (Cholet, Saumur, Les Sables d'Olonne). A la rentrée 2021, un campus connecté sera ouvert sur le campus de Cholet. L'Agglomération du Choletais et Mauges communauté a, en effet, sollicité le soutien de l'université pour répondre à l'AAP « campus connectés » (Action Territoires d'innovation pédagogique du PIA3).

CARACTÉRISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

- Structuration de l'offre de formation en domaines/thématiques/champs ; liens de cette structuration avec les axes stratégiques / domaines de compétences de l'établissement en matière de formation et de recherche.

La structuration de l'offre de formation de l'UA n'est pas modifiée pour le contrat 2022-2028 et comprend 5 domaines de formation ; Arts Lettres et Langues, Sciences Humaines et Sociales, Droit Économie Gestion, Sciences Technologies et Ingénierie, Santé. Cette structuration est en lien sur les 5 structures fédératives de recherche de l'UA : LL-SHS, Santé, Végétal et Environnement, Matériaux, Math-Stic.

L'évolution de l'offre de formation s'appuie également sur les principaux axes stratégiques de l'UA :

- Renforcement de l'attractivité de notre offre de formation en master, par le développement, sur le modèle de l'EUR Lumomat, de quelques graduate programs en lien avec les axes de recherche et l'internationalisation de nos formations.
- Développement de nos formations de licence professionnelle et de master correspondant à une demande importante du secteur économique et à nos partenariats au sein de notre écosystème.
- Développement de la formation professionnelle et de l'alternance.
- Transformation pédagogique.
- Généralisation d'une approche par compétences.

- Renforcement des synergies avec Le Mans Université dans le cadre de la COMUE.
- Engagement Étudiant.
- Enseignements transversaux sur des sujets sociétaux (transition écologique, égalité femme-homme, handicap, interculturalité...).

Le principal enjeu du prochain contrat sera de poursuivre notre engagement pour la réussite étudiante et la délivrance de formations de qualité.

Le déploiement de l'approche par compétences sera à cet égard un élément prépondérant. La construction de notre offre de formation en compétences permettra d'accroître la lisibilité de cette dernière, de constituer un levier en termes d'innovation pédagogique, d'augmenter l'individualisation des parcours et de favoriser une logique de formation tout au long de la vie.

Accroître l'attractivité de notre offre de formation a nécessité de restructurer certaines mentions et parcours.

L'offre de formation de 1^{er} cycle doit rester généraliste pour couvrir la majorité des champs disciplinaires (à l'exception des STAPS, présentes à l'université du Mans).

L'IUT voit la transformation de ses DUT en BUT. Les 6 spécialités de DUT sont reconduites dans ce diplôme BAC+3 dont la vocation est d'avoir une insertion professionnelle majoritaire en sortie de cursus. La plupart des licences professionnelles préparées actuellement à l'IUT seront proposées à l'intérieur des 17 parcours des BUT. Certaines licences professionnelles, trop éloignées des spécialités des BUT, n'intégreront pas les BUT. L'accueil des BTS pourra continuer de se faire dans ces licences ou dans le BUT au travers d'une validation d'études.

Les licences générales des facultés de Sciences, LLSH et DEG sont transformées dans le cadre du NCU Thélème. Ce point sera développé plus en détail dans la 3^{ème} partie du document.

L'UFR Sciences propose, dans le cadre de la réforme du lycée, 3 portails d'entrée Mathématiques-Informatique (MI), Mathématiques-Physique-Chimie (MPC) et Sciences de la Vie, de la Terre et Chimie (SVTC) qui après 2 périodes de 6 semaines permettent un premier choix de spécialisation qui se traduira, via d'autres choix encadrés, par la diplomation d'une licence de mention et de parcours bien déterminés. L'UFR propose également 2 mentions de Mise à niveau scientifique au lieu d'une seule (MPC et SVTC), 2 doubles licences (création d'une double licence Maths-Informatique), le maintien des Coursus Master Ingénierie (CMI du réseau Figure) et la création (avec le lycée public Henri Bergson) d'un Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles lié à la licence de Mathématique ouvert à la rentrée 2021. L'offre des licences professionnelles est reconduite à l'identique, mis à part un changement d'intitulé pour la LP informatique de manière à mieux refléter le contenu.

La Faculté de Lettres Langues et Sciences Humaines maintient son offre de Licences et Licences professionnelles. La prochaine offre de formation de LLSH est construite pour permettre de créer davantage de ponts entre les différentes disciplines, ce qui se traduit par la reconduction des doubles licences, la transformation des parcours bivalents de LLCER en doubles licences, et la création d'un parcours Lettres-Langues, parcours qui s'inscrit dans la droite ligne des réformes engagées dans le secondaire (pluridisciplinarité renforcée). L'établissement a également la volonté de conserver une offre en langues qui soit plurielle.

La Faculté de Droit Économie Gestion restructure la licence d'Économie-Gestion en ne proposant la spécialisation en Économie ou en Gestion qu'en L3. Le souhait de la Faculté est de laisser plus de temps aux étudiants pour appréhender les différentes disciplines et construire ainsi leur choix

d'orientation future. Les parcours sélectifs de Banque-Finance-Assurance et de Management International sont maintenus.

Les licences de Droit et d'Économie-Gestion accompagnent les étudiants dès la fin de la 1^{ère} période vers des parcours classiques, « progressifs » ou enrichis. Ces parcours offrent la possibilité d'adosser le parcours d'étude sur d'autres formations de la Faculté : doubles licences, licence d'administration publique, capacité en droit, licences professionnelles, DU, BUT, ...

La licence d'administration publique est en partie proposée à distance.

L'offre de doubles licences et de licences professionnelles est reconduite à l'identique, avec toutefois le passage de la LP « Métiers du notariat » partiellement à l'alternance (contrats de professionnalisation).

Pour améliorer la lisibilité et la visibilité de son offre de formation, l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture souhaite transformer la licence Sciences sociales en 2 mentions : 1 mention Arts et 1 mention Tourisme (**mention dérogoire**). Cette restructuration permet de diminuer le nombre de parcours par mention et de faire disparaître les options. Une licence professionnelle Mention Tourisme et Loisirs sportifs en 3 ans sera créée. Elle intégrera entre autres, l'ancien parcours de licence Tourisme Sportif Équestre et d'Aventure. Une réflexion est menée pour ouvrir de parcours de licence à l'apprentissage dès la deuxième année.

Le prochain contrat sera l'occasion pour cette UFR de réduire son offre de formation à des formations qui s'appuient réellement sur les activités de recherche des EC de l'UFR (dans le domaine de la culture et du tourisme). Ainsi, le parcours Animation sociale, culturelle, éducative et des loisirs de la licence Sciences Sociales ne sera pas reconduit, ainsi que les LP Management des activités commerciales, Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens, Métiers du bâtiment : Bâtiment et construction, et le DEUST Maintenance Hôtelière, Hospitalière et immobilière.

La Faculté de Santé a répondu à l'expérimentation d'universitarisation des professions paramédicales en ouvrant dès la rentrée 2021 une licence en Sciences pour la Santé, parcours Sciences Infirmières, et un DEUST (rentrée 2022) de technicien-préparateur en pharmacie qui se poursuivra en LP.

Dans le cadre de la réforme de l'accès aux études de santé,

- le parcours PASS a été maintenu (Pluripass),
- toutes les licences de l'UA proposent un parcours option Santé, sous la forme d'un parcours de licence enrichie (Licence classique à laquelle s'ajoutent des UE « accès santé »), comme deuxième voie d'accès santé (LAS).

Les cursus médecine et pharmacie ont été adaptés pour permettre l'intégration des étudiants provenant des différentes voies d'accès.

Les Licences professionnelles non encore ouvertes à l'alternance, le seront dès que possible, pour celles où la faisabilité est certaine. En effet, près de la moitié des LP sont déjà en alternance et seulement moins d'une dizaine peuvent encore l'être facilement. Pour les autres, ce sera beaucoup plus difficile du fait de la thématique et donc des organismes accueillant les alternants (organismes culturels ou sociaux, service public...) qui n'ont pas soit suffisamment de finances, soit suffisamment de ressources humaines pour encadrer un alternant ou encore une activité non continue sur une année entière.

L'offre de formation du 2nd cycle s'inscrit dans la continuité de l'offre de licence et s'appuie sur les activités des unités de recherche.

En l'état actuel des réflexions, la très grande majorité des mentions sera conservée, quelques parcours supplémentaires et modifications de parcours seront proposés. Les co-accréditations seront poursuivies, en particulier celles proposées avec Le Mans Université.

A l'ESTHUA, pour les mêmes raisons que pour les licences, la mention Tourisme sera scindée en 2 : mention Tourisme et mention management sectoriel. Les trois mentions de master seront déclinées uniquement en parcours (suppression des options).

En LLSH, une mention dérogatoire « Études sur l'enfance » sera demandée. Ce Master régional et interdisciplinaire en « Child Studies », inédit en France, permettra de répondre aux besoins de formations des acteurs du secteur et de promouvoir la recherche sur les objets « enfance » et « jeunesse ». Il pourra être prolongé par la création d'une nouvelle spécialité de doctorat dans l'École Doctorale Société, Temps Territoire.

- Place de l'offre de formation de l'établissement dans la stratégie et l'offre globale du site et/ou du territoire.
- Relations avec les autres parties prenantes des formations du supérieur (écoles d'ingénieurs ou de commerce, écoles doctorales, structures de recherche, monde socio-économique ou culturel, international).

La métropole angevine est caractérisée par sa forte population étudiante (plus de 40 000 en 2019), et la diversité des établissements publics et privés.

L'UA est l'établissement porteur de formation des établissements partenaires du territoire. Depuis le contrat précédent, les liens ont été clarifiés par convention pour :

- la délivrance des diplômes (Facultés libres de l'Ouest UCO-Angers, Ecole Supérieure d'Agricultures, IRCOM) ;
- l'universitarisation des formations paramédicales (Instituts de formation en soins infirmiers, centres hospitaliers) ;
- l'accès à différents services de l'UA (bibliothèque universitaire, activités sportives, service de santé universitaire, CAP Europe, entrepreneuriat,...) ;
- des mutualisations de locaux (Institut Universitaire de Technologie (IUT) et Arts et Métiers (ENSAM), Pôle mutualisé de Saumur, Campus de Cholet).

L'UA développe des partenariats avec les agglomérations de Cholet, Saumur et des Sables d'Olonne, qui contribuent à la mise en place des formations sur ses campus, en cohérence avec le schéma régional.

Dans le cadre de conventions de formation, l'Université d'Angers assure la diplomation d'étudiants de trois établissements EESPIG du territoire (UCO-Angers, ESA, IRCOM). La qualité des formations délivrées est garantie par la présidence de jury assurée par un EEC de l'UA et des conseils de perfectionnement au sein des établissements partenaires. Une attention toute particulière est portée à la cartographie de l'offre de formation entre les différents établissements partenaires et l'UA, même si certains diplômes sont identiques.

Des conventions de partenariats sont aussi signées avec d'autres établissements d'enseignement secondaire (lycées du Maine et Loire pour les classes préparatoires aux grandes écoles ou la mise en place de licences professionnelles) ou supérieur (participation au jury pour délivrance de diplôme conférant grade de licence).

L'enseignement supérieur angevin est structuré autour d'un groupement d'intérêt scientifique Angers Loire Campus (ALC) présidé par l'UA. Ce groupement est un lieu d'échange concernant les pratiques pédagogiques (innovation pédagogique, entrepreneuriat, insertion professionnelle, orientation, internationalisation) et les sujets de vie étudiante.

Ainsi l'UA s'inscrit résolument dans un partenariat avec son territoire. Des collaborations multiples entre activités de formation ou de recherche et tissu économique sont développées. La Fondation de l'Université créée en 2018 constitue un des outils d'une coopération plus globale et nous nous interrogeons sur les outils à même de les renforcer, notamment dans la gestion de la relation entreprises et avec les alumni.

Au-delà du territoire angevin, l'UA renforce son partenariat avec Le Mans Université dans le cadre de la COMUE expérimentale créée en janvier 2021. Outre la reconduction des masters proposés en co-accréditation dans le cadre du contrat actuel, une réflexion est engagée pour déployer à Angers ou au Mans, sur le modèle de la 1^{ère} année de santé, des formations à fort effectif comme la licence de psychologie (déploiement au Mans) ou la licence de STAPS (déploiement à Angers), ou bien encore mutualiser des enseignements pour des formations à faible effectif.

L'UA se positionne bien dans l'espace européen et mondial de l'ESR et compte 441 partenaires dont 253 européens. 35 doubles ou triples diplômes sont actuellement actifs, 10 diplômes délocalisés, ainsi qu'un Master Erasmus Mundus.

La coopération internationale est propice à rapprocher les intérêts de l'UA avec ceux des collectivités territoriales en faisant coïncider nos coopérations avec celles des acteurs locaux sur les villes jumelées à Angers (ex, Yantai en Chine, Austin aux USA).

L'UA ambitionne de répondre au prochain AAP de la commission européenne pour constituer une Université européenne. Elle y voit un terrain d'expérimentation pour de nouvelles formes de coopération en matière de formation.

Depuis 10 ans, l'université propose des écoles d'été (12 programmes possibles) : ce sont majoritairement des formations enseignées en langue anglaise, fortement adossées à la recherche.

L'UA est partenaire du Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle « Terre des Sciences », présidé par un de ses enseignants-chercheurs, avec lequel elle participe à l'organisation d'événements tels que la Fête de la Sciences et la Nuit des Chercheurs.

En partenariat avec différentes structures du territoire, diverses actions de diffusion de la recherche vers le monde socio-culturel (conférences, expositions...) sont régulièrement développées par les enseignants-chercheurs de la SFR Confluences (pôle LL-SHS) en lien avec la direction de la culture qui sera le prochain service commun de la culture. Les EC de ce pôle participent et/ou organisent également régulièrement des manifestations de l'établissement ou en partenariat avec des organisations extra-académiques.

PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

- La structure de pilotage institutionnelle et opérationnelle de l'offre de formation.

La réforme du baccalauréat, celles des DUT, de la formation professionnelle, des études de santé, la transformation de l'organisation des licences dans le cadre du projet Thélème (NCU PIA3), la loi ORE sont autant d'occasions d'évolution de notre **offre de 1^{er} cycle**. Toutes ces réformes ont été préparées et débattues au sein du comité licence master.

Celui-ci est au cœur de la réflexion concernant notre offre de formation. Il réunit autour de la VP CFVU, les VP Étudiants, Recherche, International, Transformation pédagogique, Formation professionnelle et Développement de l'alternance, des membres élus (EEC, BIATSS, étudiants) par la CFVU, les assesseurs à la pédagogie, la directrice du SUIO-IP, des membres de la Direction des

Enseignements, de la Vie Étudiante et des Campus (DEVEC). Le CLM se réunit à peu près une fois par mois, en amont des bureaux de la CFVU et de la CFVU.

Sont également membres du CLM, un représentant de la CCI, du Conseil régional et du comité d'expansion économique, mais ils y sont très rarement présents. En revanche, un représentant de la CCI et du Conseil Régional sont membres de la CFVU et donc du CAC et participent régulièrement aux débats.

Ce comité veille à la cohérence des différentes réformes menées et instruit les propositions d'évolution avant leur transmission au bureau de la CFVU puis à la CFVU, instance décisionnaire. En amont du comité licence master, des instances propres à certaines formations, ou à certaines réformes alimentent la réflexion en lien avec les contraintes nationales de chaque expérimentation. Ainsi le projet Thélème, objet du PIA3, a sa propre « comitologie » afin de coordonner les différents "workpackages" du projet entre les formations et entre les établissements. Les 3 composantes concernées sont coordonnées via en particulier les « référents Thélème ». Des échanges très réguliers sont organisés par la direction du projet pour évoluer au fil de l'eau et profiter des bonnes pratiques expérimentées dans chaque composante.

La réforme des études de santé fait l'objet d'un suivi par un comité spécifique.

Pour le 2nd cycle, un des projets de l'équipe présidentielle est d'accroître l'attractivité de notre offre de formation en master, de rendre cette offre plus visible à l'échelle nationale et internationale, auprès des étudiants et des acteurs socio-économiques.

2 séminaires (un 1^{er} en conseil de gouvernance, un second avec les responsables de formations) ont été consacrés à ces thématiques. 7 ateliers ont été proposés pour mener à bien les réflexions : Internationalisation, Continuum Masters-Doctorat, Visibilité de l'offre de formation masters, Alternance et formation tout au long de la vie, Hybridation des formations, Construction des masters : approche par compétences, Doubles compétences et doubles diplômes.

Les conclusions de ces séminaires ont été reprises dans la note de cadrage « offre de formation Master » votée également en CAC et CA en avril.

- Dispositifs favorisant la participation des étudiants et diplômés au pilotage et à l'évaluation des formations.

Comme indiqué dans les notes de cadrage 1^{er} et 2nde cycle (annexes 1 et 2), chaque formation doit mettre en place un conseil de perfectionnement composé des membres de l'équipe pédagogique (EEC, personnels techniques de laboratoires, personnels de scolarité, ingénieurs pédagogiques, chargés d'accompagnement...), d'étudiants, de professionnels. Ce conseil se réunit au moins une fois par an. Des relevés de décisions doivent être systématiquement rédigés et archivés. Les modifications de maquettes demandées au cours du contrat doivent s'appuyer sur les décisions du conseil de perfectionnement et être présentées ensuite en conseil de composante où siègent bien évidemment des étudiants. Ces évolutions sont ensuite examinées en CFVU. Il a été demandé aux responsables de formation que ces conseils soient encore davantage ouverts au monde socio-économique.

Les étudiants sont associés au pilotage de l'offre de formation en étant élus au CLM, aux commissions de pédagogie ou conseils de départements, aux conseils de gestion, aux conseils de perfectionnement, et bien entendu, aux conseils centraux.

Tous les ans, la Direction du Pilotage et de l'Évaluation (DPE) organise une campagne d'évaluation des formations (mise à jour du questionnaire validée par la commission d'évaluation, calendrier de la campagne défini par les responsables de formation, relances par mail et téléphone par la DPE permettant un taux de retour satisfaisant).

La commission d'évaluation est composée de représentants de chaque composante, présidée par la VP Formation avec l'appui de la DPE et de la DEVEC. Des comptes rendus de chaque réunion sont transmis aux directeurs de composantes, assesseurs à la pédagogie et directeurs des services de composantes. Les résultats de ces évaluations sont mis à disposition des équipes pédagogiques et présentés à la CFVU et au CA.

La mise en place d'une évaluation des enseignements est laissée à l'initiative des enseignants. Une plateforme vient d'être mise en place à cet effet.

- Dispositifs favorisant la participation de la recherche et du monde socio-économique et culturel au pilotage des formations.

Les représentants des EPST, des collectivités et du monde économique siègent dans les conseils centraux et participent aux conseils de perfectionnement. Les évolutions portées dans le cadre de l'offre de master ont pour objectif principal l'articulation plus étroite avec nos thématiques de recherche et la continuité master doctorat.

La transformation de la Direction de la Culture en service commun permettra d'articuler plus étroitement culture et formation, ou culture et recherche, à l'instar de ce qui est déjà réalisé dans le cadre du Mois du genre.

- Dispositifs favorisant la coordination des formations et la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques (exemple portails, UFR, EUR, etc.).

Comme précisé précédemment, le CLM est le lieu privilégié de réflexion et de partage d'expériences sur toutes les questions de pédagogie. Par exemple, de nombreuses séances ont été consacrées à la mise en place du tutorat de remédiation, à la seconde session, à la définition d'une équipe pédagogique, etc...

La réponse collective à l'AMI Ailes+, financé par la Région des Pays de la Loire et le FSE, a permis à l'UA d'être lauréate et de déployer le dispositif DARrE à la rentrée 2016. Grâce à ce dispositif mis en œuvre dès 2016, l'UA a pu proposer des parcours d'accompagnement dans le cadre de la loi ORE aux étudiants de L1, dès 2018.

Dans le cadre de la transformation pédagogique, les projets lauréats des AAP Innovation pédagogique (AAP interne) sont présentés chaque année, successivement au comité de pilotage Innovation pédagogique et à la CFVU. Ces présentations permettent le partage d'expériences et la dissémination. Ainsi, certaines innovations ont été disséminées vers d'autres composantes (EXAVIR-Expérimentation Animale Virtuelle, BienvenUA -contrat pédagogique et analyse des traces d'apprentissage...), d'autres font l'objet de publications scientifiques (Serious Game For Ever...).

A titre d'exemple, les projets Base de mathématiques en L1 SEG, et BienvenUA destiné aux étudiants lors de leur 1^{ère} période en licence de sciences, ont participé à la réflexion sur l'accompagnement à la réussite des étudiants dans les enseignements scientifiques, à partir des traces d'apprentissage.

A la rentrée 2021, toutes les équipes pédagogiques pourront avoir accès à un tableau de bord de l'enseignement, créé par la DDN sur un financement Thélème, en continuité de BienvenUA.

Pour améliorer le développement de l'alternance, un outil commun, livret électronique de l'alternant, a été déployé depuis 2016 à l'IUT puis généralisé aux autres composantes.

Depuis 2015, la mise en œuvre de l'expérimentation PluriPASS a permis un vrai travail collaboratif entre les collègues de la faculté de santé et ceux des autres composantes. Ces temps d'échange

ont ouvert la voie vers une meilleure connaissance de chacun et ont contribué à la rédaction du NCU Thélème (PIA3). La réforme des études de santé, mise en place à la rentrée 2020, n'a pas été source de conflits au sein de notre université, le travail ayant été préparé de longue date.

A la rentrée 2021, l'UA a créé le DU Votre Avenir 2021 destiné aux jeunes diplômés pour lesquels la crise sanitaire a rendu difficile l'accès à l'emploi. Cette formation complémentaire s'organise sous forme de modules au choix des étudiants. Elle valorise et certifie des compétences transversales, souvent très recherchées par les employeurs. Ces UE proposées, pour la plupart à distance, par des collègues de composantes différentes seront mises à disposition des formations de LP ou de master, si les équipes le souhaitent. Une seule UE « Compétences pour obtenir un premier emploi », est assurée en présentiel par l'équipe du SUIO-IP sous la forme de simulations d'entretiens professionnels

La création de 4 doubles licences (Lettres-Histoire, Droit-Histoire, Droit-Économie, Maths-Économie) pour le contrat actuel et de 3 autres (Maths-Informatique, Anglais-Allemand, Anglais Espagnol) pour le contrat à venir contribue à une mutualisation des enseignements transversaux pour ces licences et une réflexion commune sur la formation et la poursuite d'études de ces étudiants.

- Dispositifs de suivi de l'offre de formation (par exemple concernant les résultats obtenus en matière de réussite et d'insertion professionnelle, en matière d'innovation pédagogique, en matière de formation continue, en matière de stages, etc.)
Dispositifs de management de la qualité mis en œuvre par l'établissement.

La DPE a déployé une plateforme Pap UA permettant de visualiser l'ensemble des indicateurs extraits de nos données concernant le recrutement des étudiants, leur typologie, leur réussite, le nombre de stages réalisés, la mobilité internationale, ou leur insertion professionnelle. Ces données sont regroupées dans des tableaux de bord et des fiches formations qui incluent les données issues de l'évaluation des formations. Ces données sont également agrégées pour une analyse des questions pertinentes (LLU et enquête futurs étudiants, Devenir des néo-entrants...).

Les dispositifs d'accompagnement (DARrE) et de réorientation (RebondSup) font l'objet, depuis leur création, de suivi et d'évaluations. Des bilans annuels sont présentés en CLM, en CFVU et transmis aux financeurs (FSE, Région pour le dispositif DARrE).

L'UA suit un certain nombre d'indicateurs de transformation des enseignements à partir des données de Moodle (nombre de ressources produites, de cours déposés, d'activités et QCM réalisés...), des usages de Panopto (nombre de cours produits en vidéos) ou d'outils interactifs ou de travail collaboratif comme Wooclap ou Teams (nombre d'utilisateurs, nombre d'équipes créées...).

Chacun des projets spécifiques mis en place dans le cadre de l'ANR (Thélème) ou la CDC (Etoile) ainsi que Pluripass font l'objet d'un suivi spécifique et pour Etoile d'une thèse de doctorat concernant l'impact du projet sur les publics. Ces données structurées sont transmises aux tutelles.

L'UA a accompagné l'IGESR dans ses travaux sur la loi ORE, notamment sur la présence et la réussite étudiante, selon les différents dispositifs d'accompagnements prévus. Des analyses détaillées par champ disciplinaire ont notamment été produites et diffusées en interne.

Ainsi la qualité de nos données, la construction d'indicateurs et leur mise à disposition des équipes apparaissent assez satisfaisantes ; l'objectif du prochain contrat est de mieux structurer les données qualitatives issues des conseils de perfectionnement de mieux inclure l'analyse des données dans une réelle démarche qualité. Des moyens spécifiques sont affectés à ce projet dont une chargée de projet.

- Dispositifs d'évaluation interne des formations, forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite.

Comme précisé ci-dessus, l'UA dispose d'une organisation fiable de ses données, disponibles à travers un entrepôt de données et accessible via la plateforme Pap'UA.

Ces données sont analysées par formation, disponibles dans les fiches diplômes et pré-remplies dans les documents destinés aux conseils de perfectionnement.

Au cours du prochain contrat, l'enjeu sera de mieux documenter la façon dont ces données sont utilisées pour étayer des décisions de modifications des maquettes, modalités de formation, capacités d'accueil...

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

- Modalités d'inscriptions et de réinscriptions, dispositifs d'accueil, d'orientation et d'accompagnement.

Le rapport d'évaluation 1^{er} cycle de l'HCERES souligne la stratégie de l'Université d'Angers pour informer, orienter, accueillir et accompagner au mieux les étudiants vers la réussite. Même si, pour le comité d'évaluation, l'UA ne doit pas se focaliser sur ce seul axe, il n'en demeure pas moins que tous ces dispositifs seront maintenus pour les étudiants en Licence, en lien avec les projets Etoile et Thélème, et développés pour les étudiants en master.

En ce qui concerne l'orientation des lycéens, outre la Liaison Lycées-Université mise en place dès 2010 en lien avec le rectorat et l'Inspection d'Académie, l'Université a été lauréate de 2 appels à projets PIA3, du NCU Thélème (2017) et du TIP ETOILE (2019).

Le projet ETOILE, piloté par l'UA, propose d'apporter à chaque lycéen sur son territoire un accompagnement et une information de qualité contribuant à son éducation à l'orientation. Ce projet vise à réduire les inégalités dans les processus d'orientation (inégalités géographiques, sociales et de genre) et à répondre au défaut de projection de nos jeunes dans les formations du supérieur. L'inclusion de tous est au cœur du projet pour une acculturation de chacun à l'ensemble des formations du supérieur et une réduction des disparités, notamment dans les zones rurales. Les actions d'ETOILE visent à développer la curiosité, l'ambition, la créativité, la transversalité et la confiance en soi de nos jeunes.

L'action 1 du projet Thélème a pour objectif, dans le cadre du continuum bac-3/bac+3, d'améliorer l'orientation des lycéens et leur connaissance de la vie universitaire. Des actions, au sein des lycées, sont menées par des étudiants formés auprès des lycéens (vie étudiante, Parlons Sup, Parlons Spé). Les actions d'orientation de la LLU, d'ETOILE et de Thélème sont amenés, lors de la prochaine année universitaire, à fusionner.

Toutes les procédures administratives d'inscription et d'arrivée de l'étudiant sont simplifiées, dématérialisées.

Les étudiants néo-entrants (nationaux et internationaux) à l'université d'Angers sont accueillis par plus de 20 tuteurs d'accueil dans le cadre du Guichet InfoCampus, mis en place en 2015. Ce Guichet permet de faciliter les premières démarches et de favoriser la mise en relation avec les partenaires territoriaux (transport, CAF, CROUS...).

L'accueil des étudiants internationaux, renforcé par l'obtention du Label Bienvenue en France, se fait notamment via un guide d'accueil spécifique et grâce au buddy system.

Le site internet MaReentrée reprend toutes les informations sur la Vie Étudiante et permet aux étudiants de se concentrer, dès la rentrée universitaire, sur le suivi de leur formation.

Dans le cadre de la loi ORE, du NCU Thélème, et en partie grâce au dispositif DARrE, les étudiants en L1 et en BUT 1 sont accompagnés par des chargées d'accompagnement pour faciliter la transition entre le lycée et l'université et soutenir en particulier, les étudiants boursiers et/ou issus de filières de baccalauréat technologiques ou professionnelles. Ces chargées d'accompagnement (emplois partagés entre la DEVEC et les composantes) font partie intégrante des équipes pédagogiques. Depuis 2016, elles ont permis de proposer aux étudiants accompagnés, en lien avec les EEC et des tuteurs étudiants, des séances de méthodologie et du tutorat de remédiation, ainsi que des entretiens individuels. Comme expliqué ci-dessous, cet accompagnement prendra des formes différentes dans le cadre du NCU Thélème.

Tous les tuteurs étudiants sont formés, encadrés et accompagnés. Les missions effectuées participent également à la réussite de ces étudiants tuteurs.

Depuis la rentrée 2020, le dispositif DARrE propose aux étudiants admis en licence à l'ESTHUA des « devoirs de vacances » pour leur permettre de stabiliser les pré-requis nécessaires. Ces devoirs de vacances ont été conçus par des EEC et mis en forme par une ingénieure pédagogique du Lab'UA recrutée sur ce dispositif.

Ce dispositif, en lien avec le dispositif Rebond'Sup, mis en place à l'UA depuis 2017 au sein du SUIO-IP, permet aussi d'accompagner les étudiants vers une réorientation. Ces 2 dispositifs accueillent, dès les vacances de la Toussaint, les étudiants en « immersion totale » (arrêt total de leur formation) ou « à la carte » pour ceux qui souhaitent poursuivre leur formation.

A partir de la rentrée 2021, un DU Paréo sera ouvert à l'UA via Parcoursup, permettant d'accompagner des bacheliers encore en réflexion sur leur orientation. Des étudiants admis en L1 et souhaitant se réorienter dans les premières semaines pourront intégrer ce DU.

Quel que soit le niveau d'étude, les étudiants peuvent bénéficier d'un régime spécifique d'études (étudiants salariés, étudiants parents, étudiants en situation de handicap, étudiants sportifs de haut niveau...).

Le relais handicap a accompagné au cours de l'année 2020-2021 plus de 400 étudiants, soit une augmentation de plus de 100% en 4 ans. Depuis l'année 2017-2018, un ETP est consacré à ce relais handicap, avec cette année, une gestionnaire administrative. Il est prévu de recruter sur des financements CVEC un éducateur pour accompagner collectivement ces étudiants et leurs accompagnants.

Deux enseignants du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) accompagnent les sportifs de bon et haut niveau, leur apportant un suivi individualisé et complet avec un fort engagement des personnes ressources et une reconnaissance toujours plus forte par la communauté universitaire. Une charte des étudiants SHN est en cours de rédaction.

La formation de master se situe, par construction, entre formation de 1^{er} cycle et insertion professionnelle ou poursuite vers un doctorat. La réussite en master et la préparation de la réussite en doctorat nécessitent une bonne articulation licence-master et master-doctorat.

Pour accroître l'attractivité des masters, comme indiqué dans la note de cadrage master, une Journée Portes ouvertes Master sera organisée, combinant présentiel (type dispositif « m'essayer, c'est m'adopter ») et distanciel, et faisant intervenir des étudiants en master (présentation de leurs travaux sous une forme « mon master en 180 secondes ») et des doctorants.

Il est également indispensable de préparer les étudiants de L3 à la poursuite en Master. Les meilleurs étudiants pourront se voir proposer de suivre, de façon anticipée, quelques enseignements de masters, notamment des enseignements développés en anglais dans le cadre de micro-master (annexe 3).

Pour rendre notre offre de formation lisible et attractive, le site Offre de formation de l'Université doit être mis à jour régulièrement. Les fiches de chaque formation doivent présenter les programmes, les syllabus de chaque enseignement et l'organisation de la formation. En particulier pour les formations de Master qui ont vocation à attirer des étudiants internationaux, les syllabus seront accessibles en langue anglaise.

La construction de notre offre de formation en compétences participera fortement aussi à l'attractivité et lisibilité de notre offre.

- Organisation globale de l'offre (semestres, parcours de formation, UE capitalisables et attribution des crédits ECTS, blocs de connaissances et de compétences, majeures-mineures, etc.).

Politique de l'établissement en matière de progressivité et de personnalisation des parcours.

Dans le cadre du projet Thélème, les trois facultés concernées – Sciences, Lettres Langues et Sciences Humaines, Droit Économie-Gestion – plusieurs dispositifs sont mis en place concernant tout d'abord **les rythmes d'apprentissage** qui se voient modifiés :

- La semestrialisation des trois années de licence laisse la place à l'organisation de cinq périodes de six semaines au cours de chaque année universitaire. Selon les composantes ou les mentions, ces périodes peuvent être consacrées, outre à des enseignements, à des temps de remédiation, d'évaluation ou de stages.

- Les équipes pédagogiques de chaque composante ou de chaque mention ont défini des rythmes différents des enseignements des EC ou des UE qui peuvent être pour certains sur une seule période de six semaines, d'autres sur douze semaines, ou encore sur dix-huit ou vingt-quatre semaines.

- Différents dispositifs vont permettre d'accélérer l'acquisition des ECTS dans certaines mentions. En LLSH, après une première année à 60 ECTS, les étudiants de certaines mentions (Histoire ou Lettres par exemple) pourront accélérer l'acquisition des ECTS. En Droit, il est prévu que les étudiants puissent avoir la possibilité de valider les 180 ECTS de la licence, dès le mois de janvier de la 3^e année. La validation de compétences antérieures sous forme d'ECTS à l'entrée à l'Université est prévue dans le projet, mais les modalités précises de ce dispositif doivent être encore discutées dans chaque composante.

- Les étudiants vont pouvoir valider plus de 180 ECTS, on parle alors de licence enrichie, que ce soit par des CMI (en Sciences), des doubles licences (Droit-Histoire à Cholet, Droit-Économie, Économie-Mathématiques, Mathématiques-Informatique, Lettres-Histoire, Anglais-Allemand et Anglais-Espagnol à Angers), soit par la validation d'ECTS supplémentaires (par des enseignements provenant de la mention d'inscription, d'autres enseignements de l'UFR ou d'une autre composante), soit enfin par la possibilité de s'inscrire à des micromasters mis en place par les composantes et les équipes pédagogiques de master.

Les équipes pédagogiques ont également travaillé sur **l'accueil** des étudiants, leur **accompagnement**, le **contrat pédagogique** et la **personnalisation des parcours**, même si cela peut se décliner de façons différentes :

- En Sciences, les étudiants sont accueillis en première année à travers une période d'intégration de 6 semaines, BienvenUA, qui leur permet d'acquérir les différentes méthodologies de travail universitaire, de s'approprier l'environnement physique comme numérique de l'Université et les conduit à s'autoévaluer avec l'aide, en fin de période, d'un enseignant référent. Une fois le contrat pédagogique construit avec ce dernier, l'étudiant, à travers une seconde période, conforte ses choix d'orientation ce qui lui permet une première spécialisation. Cette spécialisation se poursuit, en

cours de la seconde année pour conduire, toujours grâce au soutien des équipes enseignantes et au 3PE, à l'intégration d'un parcours au sein d'une mention de Licence.

- en LLSH, la 1^{ère} période d'accueil sera également organisée. L'offre de formation insiste sur des enseignements de pré-professionnalisation qui sont proposés soit par des enseignements liés directement à la formation, soit par des enseignements mutualisés sur la faculté (enseignement primaire ou secondaire, FLE, journalisme, archives/bibliothèques/documentation/patrimoine...). Un stage de 2 semaines est obligatoire pour valider la licence. En LEA et psychologie, les stages sont plus longs et sont accompagnés de modules de découverte et d'approfondissement des milieux professionnels.

- En DEG, la 1^{ère} période de ces 2 licences permet d'introduire les enseignements de base et de construire le contrat pédagogique de l'étudiant en 2 étapes par un diagnostic individuel (capacités d'apprentissage et difficultés) et un entretien individuel. A la suite des examens de fin de 1^{ère} période, certains étudiants se verront proposer, via un contrat pédagogique d'accompagnement, un parcours « professionnalisant » sur une ou deux années. Ce parcours permettra à l'étudiant d'obtenir un certificat d'université en 1 an ou, en 2 ans, un diplôme d'université pour la licence d'Économie-Gestion, ou une capacité en droit. Les étudiants seront accompagnés dans leur réorientation interne ou externe à l'université, par des chargés d'accompagnement. Les 2 licences proposent des parcours de spécialisation en L3 pour les étudiants qui suivent l'enseignement classique.

Concernant l'évaluation et la définition des blocs de compétences :

- Si la déclinaison des maquettes en blocs de connaissances et de compétences est un des axes d'amélioration de l'UA au cours de ce contrat, ceux-ci ont commencé à être définis dans les nouvelles maquettes de Sciences et d'Économie-Gestion. La licence d'économie-gestion est construite sous la double forme de 9 blocs pluri-annuels thématiques et de blocs de compétences.

- Les trois composantes ont opté pour le contrôle continu en première chance, celui-ci peut cependant être organisé au fil de l'eau ou en fin de certaines périodes selon les mentions ou les composantes. L'objectif est que les étudiants puissent accéder via leur ENT à l'ensemble de leurs notes au fil de l'eau. Les secondes chances sont organisées selon les calendriers pédagogiques des composantes.

En Sciences, lorsqu'un enseignement n'est pas validé, avant compensation, il est proposé à l'étudiant de s'améliorer via cette seconde chance ; un enseignement validé peut aussi, sur inscription, être repassé en vue de s'améliorer.

- A l'exception de la mention Droit qui conserve la compensation intégrale, les autres mentions ont opté pour une compensation au sein des blocs disciplinaires et des blocs transversaux. En Sciences, la compensation s'applique seulement sous condition de note minimale de ces blocs.

Les licences de l'ESTHUA, non transformées dans le cadre du NCU Thélème, appliquent l'arrêté Licence et apporte un accompagnement personnalisé à tous les étudiants avec le dispositif DARRE. Les 2 licences proposent des parcours soit dès la L1, soit en L3. Certains parcours sont en alternance. Un stage d'au moins 3 mois est obligatoire en L2 et L3. En L1 les étudiants ont la possibilité de faire un stage optionnel.

La très grande majorité des licences proposent une option Santé (L.AS) sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Masso-Kinésithérapie. L'étudiant suit les UE de la licence classique et des modules « Accès Santé » dispensés uniquement à distance.

Le programme des BUT a été construit à partir d'un référentiel de compétences ce qui doit rendre plus lisible la formation des étudiants auprès des entreprises. Deux priorités ont été fixées pour le BUT : proposer au plus grand nombre d'étudiants d'avoir une expérience à l'international et permettre aux étudiants de faire au moins une année en alternance, par la voie de l'apprentissage.

L'arrivée du BUT est aussi une opportunité pour mettre en place des passerelles bilatérales avec les autres composantes afin de permettre à nos étudiants d'accomplir au mieux leur projet personnel.

- Politique de l'établissement en matière de qualité (description en compétences, langues, stages, innovations pédagogiques, numérique, lien avec la recherche, avec l'international, etc.).

Le rapport d'évaluation du comité HCERES sur nos formations 1^{er} cycle insiste sur une démarche de professionnalisation encore insuffisante à l'UA, surtout en licence, et nous conseille de nous focaliser en particulier sur une approche centrée sur les compétences, la poursuite du développement de l'alternance, la transformation pédagogique...

Pour ce qui concerne l'approche par compétences, initier un réel changement dans la construction de notre offre de formation nécessite la mise en œuvre d'une méthodologie de projet en procédant par étapes et en favorisant une appropriation collective de la démarche. L'UA engage par conséquent ce déploiement à l'échelle de l'offre de formation dans sa globalité, tout en sachant que cela ne peut s'effectuer de façon identique pour les Licences, Licences Professionnelles ou Master. Nous souhaitons nous inscrire dans une dynamique nationale en participant au groupe de travail dédié à l'APC des NCU. Il est important que les équipes s'approprient de façon qualitative la question des compétences et non qu'elles perçoivent cela comme une démarche procédurale qui se bornerait à établir artificiellement des liens entre UE et blocs de compétences des fiches RNCP. Nous engagerons par conséquent une démarche de formation des équipes. Nous inscrivons le déploiement de l'approche par compétences sur un temps long, avec pour objectif d'obtenir des résultats qualitatifs. En fonction des formations (L, LP, Master) nous adapterons notre méthodologie et agirons de façon progressive notamment pour les Licences générales. Quant à la création de nouvelles formations, nous les construirons directement en compétences.

Dès fin 2015, les enseignants de langue de la cellule LANSAD (Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines) ont répondu au 1^{er} AAP Innovation Pédagogique pour mieux répondre aux besoins en langue vivante des étudiants. Ils proposaient de :

- créer en ligne, des tests diagnostic inter-composantes,
- développer des parcours pédagogiques adaptés aux besoins spécifiques et au niveau hétérogène des étudiants, et d'utiliser
- développer les outils et ressources pédagogiques en ligne sur une plate-forme LANSAD, développée avec le Lab'UA et commune à l'ensemble des composantes impliquées, pour permettre la construction de parcours flexibles et une meilleure autonomie des étudiants.

Cette plate-forme numérique de ressources en langues est mise à disposition de tous les membres de l'université, étudiants et personnels, souhaitant s'améliorer en anglais, allemand, espagnol ou découvrir le chinois. Les ressources peuvent être utilisées en complément d'un cours de langues ou en autonomie.

La cellule LANSAD a, au cours de ce contrat, également développé une certification en langue anglaise permettant d'évaluer les compétences écrites et orales. Cette certification étant propre à l'UA, elle ne peut pas être utilisée pour répondre à l'obligation de l'arrêté licence 2018 sur la certification en langue anglaise.

Les notes de cadrage 1^{er} et 2^{ème} cycle incitent les équipes pédagogiques à proposer dans les maquettes des stages obligatoires, dès la licence. Dans les licences de l'ESTHUA, un stage d'au moins 3 mois est obligatoire en L2 et L3, dans les autres licences, un stage est plutôt proposé en L3. Dans le cadre des parcours personnalisés des licences de Droit et d'Économie-Gestion, des stages permettant une réflexion sur une éventuelle réorientation seront obligatoires. Les licences de LLSH, de Sciences et de l'ESTHUA proposeront des stages optionnels dès la L1.

Le service du Lab'UA, créé en 2014, comprend en 2021 plus de 20 ingénieurs pédagogiques et développeurs multimédias, dont un dédié à la transformation des enseignements en langue anglaise, et un autre dédié à l'accessibilité numérique des étudiants en situation de handicap. Ces 20 postes sont des emplois partagés, rattachés au lab'UA et intervenant en composantes. Ils font partie intégrante des équipes pédagogiques, au même titre que les EEC, les chargés d'accompagnement et les personnels de scolarité.

L'UA dispose d'un bon niveau d'équipement tant matériel que logiciel pour l'intégration des nouvelles technologies éducatives, et d'un nombre de plus en plus important d'enseignants intéressés dont certains ont un bon niveau d'expertise.

Au cours du contrat actuel, l'UA a fait le choix d'accompagner les équipes pour une acclimatation progressive du plus grand nombre. La crise sanitaire a beaucoup augmenté la maîtrise des technologies nécessaires à l'hybridation de l'enseignement.

Le prochain contrat sera celui de la consolidation des transformations en cours pour améliorer réellement l'expérience des étudiants à l'université et favoriser l'accès de publics qui peuvent être actuellement empêchés (reprises d'études, étudiants salariés, étudiants parents, étudiants en situation de handicap, étudiants sportifs de haut niveau...).

Les actions de transformation pédagogique sont soutenues par des AAP Innovations et Transformations pédagogiques et par le référentiel Enseignant et Enseignant-Chercheur.

Pour tous les étudiants et particulièrement pour les primo-entrants, des tutoriels ont été réalisés pour les aider dans la prise en main de leur ENT et de la plateforme Moodle. Lors de la première semaine de rentrée, des présentations de ces outils sont réalisés auprès des primo-entrants. Un accompagnement par des tuteurs numériques pourrait être envisagé ainsi que la vérification de la maîtrise de ces outils.

Depuis 2017, l'UA impulse une internationalisation de ses formations au travers d'un dispositif visant à accroître l'offre de formation en langue anglaise. Cette action est également soutenue par le référentiel EEC. En 2108, la direction de l'international a recruté un agent en charge de l'accompagnement des collègues, de la promotion des cours en anglais et du soutien à l'organisation des semaines internationales dans toutes les composantes. En 2021, le Lab'UA a recruté un ingénieur pédagogique chargé de la transformation des enseignements en langue anglaise.

Au cours de ce contrat, le nombre d'ECTS qu'un étudiant peut valider à l'UA sur des cours en anglais a plus que doublé, passant de 571 à 1252 ECTS, et le séminaire sur l'attractivité des masters a montré une réelle volonté de la part des équipes. En cycle licence, des parcours peuvent aussi être proposés intégralement en langue anglaise (ex : ESTHUA).

Pour accroître l'attractivité de notre offre de master, il est envisagé de développer une offre de micro-masters. Certaines UE de master pourraient être proposées à distance et en anglais. Ces enseignements sont conçus pour être suivis en complément d'une formation de L3 ou équivalente, par de très bons étudiants et permettre de « tester » une formation de master. Ils s'inscrivent en ce sens dans le prolongement de la modularité des enseignements de licence envisagée notamment dans les licences « Thélème ». Mais ils sont accessibles sur inscription pour des étudiants hors UA, notamment à l'international. La validation d'UE de micro-master permet de prendre de l'avance sur

le cursus et de libérer du temps pour un stage complémentaire, l'acquisition d'un module complémentaire, une mobilité internationale...

- Politique de l'établissement en matière de modalités de contrôle des connaissances et compétences, dans le fonctionnement des jurys, dans la délivrance du supplément au diplôme.

La CFVU vote tous les ans le cadrage de l'établissement sur les règles communes de contrôle de connaissances et de compétences, pour les 3 niveaux Licence, Licence professionnelle et master.

La constitution des jurys est définie dans une note de service.

Le supplément au diplôme est délivré aux étudiants diplômés de licence et de master.

- Politique de l'établissement dans le cadre du nouvel arrêté licence de 2018, en particulier sur le contrat de réussite pédagogique.

Comme détaillé ci-dessus, le NCU Thélème est très proche de l'arrêté Licence de 2018 dans ses objectifs :

- contrat pédagogique
- mouvement global vers plus de contrôle continu tout au long de l'année (fin de chaque période)
- blocs de compétences

Les licences de l'ESTHUA non transformées dans le cadre de ce NCU appliquent l'arrêté Licence et apportent un accompagnement personnalisé à tous les étudiants.

